



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 14 août 2018

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

1. Après les adoptions d'usage, les conseillers approuvent les dépenses faites durant le mois d'août pour un total de 195 644 \$ dont 3162 \$ pour l'entretien des pelouses et plates-bandes municipales, 6899 \$ pour le scellement des fissures dans les routes municipales, 59 235 \$ pour l'asphaltage des bords de routes municipales, 2927 \$ pour un rapport d'expertise forestière à propos d'un boisé rasé sans autorisation et 10 348 \$ d'honoraires professionnels pour la planification de la transformation du parc André-R-Noël.
2. Rapports des élus
 - a. Le CCU a tenu une rencontre au cours de laquelle un projet d'ajout d'un bureau dans un bâtiment annexe a été approuvé et une modifications suggérée à une demande.
 - b. La responsable des loisirs et du projet MADA fait état des événements suivants :
 - i. L'équipe de pilotage du projet MADA prévoit organiser une consultation publique en novembre pour l'implantation du projet dans la municipalité.
 - ii. Les inscriptions aux activités de loisirs offertes par la municipalité sont en cours.
 - iii. Le brunch de la rentrée aura lieu le dimanche 16 septembre prochain.
 - iv. Aucun organisme ne s'étant présenté pour prendre le relais de la municipalité dans le dossier du Marché de Noël pour 2018 mais des approches ayant été faites en ce sens pour 2019, le Cercle de Fermières de Saint-Marc-sur-Richelieu organisera cette année un mini comptoir de Noël lors de la première fin de semaine de décembre.
 - c. Lors des travaux de réfection de la chaussée sur la route 223 l'été dernier, deux sections de bandes cyclables n'ont pas été aménagées, l'une parce qu'elle aurait été située en dehors de la zone de travaux et l'autre parce que des travaux doivent y être exécutés ultérieurement.
 - d. Environ 300 personnes se sont présentées à la visite gracieusement organisée par la Ferme Belvallée le 26 août dernier.
 - e. Le Service des loisirs a obtenu une subvention de 87 200 \$ pour l'aménagement de la « piste à vagues » ¹(traduction provisoire pour « pumtrack »), ce qui équivalait à la portion

¹ On pourra découvrir ce qu'est une « piste à vagues » en consultant Internet sous « pumtrack ». Une suggestion de nom plus approprié et français serait souhaitée et bienvenue.

subventionnable du projet, soit 50% du coût total de l'entreprise. Les travaux devraient débiter au printemps 2019.

- f. Le Maire profite de la réunion pour souligner les 35 années de service de Mme Sylvie Burelle à titre de directrice générale de la municipalité, ce qui constitue un record à Saint-Marc-sur-Richelieu.
3. Les conseillers acceptent en bloc le dépôt des rapports des assemblées du CCU et du CCL pour le mois d'août.
4. Dans le cadre du projet de réaménagement du parc André-R-Noël², les conseillers acceptent les soumissions suivantes :
 - a. construction du pavillon permanent : 34 274 \$ (taxes incluses) – Tessier Récréo-Parc Inc.
 - b. construction de la clôture extérieure : 18 189 \$ (taxes incluses) – Clôtures G. Daviault Ltée
 - c. Aménagement du sentier périphérique : 34 060 \$ (taxes incluses) – Excavation G. Jeannotte et Fils Inc.
5. Le contrat de réfection de la salle de toilette de la salle municipale est accordé à Construction Ma Fort Inc. pour la somme de 45 000 \$ (taxes non comprises).
6. Un emprunt de 2 049 000 \$ est refinancé au taux de 2,8423% auprès de la Financière Banque Nationale.
7. En vertu d'une entente entre la MRC de la Vallée-du-Richelieu et la MRC Marguerite-d'Youville, le tour cycliste se termine au Rang de Soixante. Afin de compléter le circuit, les deux MRC demandent au MTQ l'aménagement d'une bande cyclable sur le rang des Soixante jusqu'à Saint-Amable. De plus, une somme de 100 000 \$ a été reçue pour la réalisation d'une halte vélo à l'angle de la Montée Verchères et du Rang des Soixante.
8. Les conseillers accordent au COVABAR la somme de 400 \$ pour l'aménagement écologique de la rive de quatre propriétés de Saint-Marc-sur-Richelieu dans le cadre d'un programme de protection des espèces en péril du bassin versant de la rivière Richelieu.
9. La municipalité appuie l'UPA pour l'organisation à l'intention des producteurs agricoles de formations théoriques et pratiques sur l'aménagement des bandes riveraines agricoles.
10. Les conseillers reçoivent le dépôt des rapports financiers mensuels du mois d'août 2018.

QUESTIONS DES CITOYENS

1. Un citoyen fait remarquer que plusieurs arbres morts déparent le bord de la rue Richelieu dans le village. La municipalité a constaté le fait mais ces terrains étant de propriété privée, elle ne peut rien y faire.
2. Ce même citoyen souligne le fait que la descente de bateaux est en mauvais état et pourrait être cause d'accidents. On lui répond qu'elle a été endommagée au cours de l'été lors d'un incident et qu'une réparation temporaire a été faite en attendant des travaux plus complets.
3. On souligne que la signalisation installée aux abords de l'Auberge des Trois-Tilleuls pour sécuriser les traversées de piétons pourrait être source de malentendus pour les automobilistes et occasionner des accidents. La SQ est à la recherche d'une solution au problème.
4. Un citoyen suggère qu'au lieu de consacrer les 714 000 \$ provenant de la remise de la TECQ à la mise à niveau d'installations d'aqueduc dans un territoire à vocation agricole (fût-il dézoné), la municipalité

2 Voir les détails de ce projet sur : <http://smsr.quebec/refection-du-parc-andre-r-noel/>

ferait mieux de les affecter à des travaux bénéficiant à l'ensemble de la communauté. On lui répond que la remise sur la TECQ doit prioritairement être affectée à l'assainissement des eaux et que deux autres domaines sont prioritaires aux investissements de nature communautaire.

Liste des sigles utilisés :

AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCI :	Comité consultatif d'initiatives et de tourisme (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE:	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
MADA :	Municipalité amie des aînés
MTQ :	Ministère du transport du Québec
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale
TECQ :	Taxe sur l'essence et contribution du Québec
UMQ :	Union des municipalités du Québec
UPA :	Union des producteurs agricoles